REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2024-78

Séance du 08 juillet 2024

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 juillet 2024, s'est réuni dans les locaux de la mairie déléguée d'Evires, sise 1 place de la mairie – Evires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoirs : 3 - Votants : 23

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT BANCAIRE

Présents : ANSELME C. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FILLION L. – FUMEX A. – JACOB C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – PONTAIS M. – REYDET N. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALAIS I. (pouvoir à M-C. DAUBERCIES) – ALESINA C. (pouvoir à J. BOCQUET) – HERAUD T. – ODORICO L. (pouvoir à C. ANSELME) – RIGOBERT S.

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – LAFFIN C. – RÉVEILLON É. – ROPHILLE C. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BERTHOLIO C.

Entendu l'exposé suivant :

Afin de financer les investissements d'acquisition de réserves foncières dans le cadre de la préservation des zones naturelles en alpage, non connus au moment de l'élaboration du budget de l'exercice 2024, il est nécessaire pour la collectivité de recourir à un prêt à long terme, d'un montant de 400 000 € sur 15 ans.

Après avoir pris connaissance des différentes offres, il est proposé de retenir celle de l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 400 000 EUR (quatre cent mille euros)
- Durée Totale : 15 ans
- Taux fixe : 3,68%
- Mode d'amortissement : Echéances constantes trimestrielles
- Fréquence des échéances : trimestrielle
- Base de calcul : Base 30/360
- Trimestrialité : EUR 8 704,95
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : Néant

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant la nécessité de souscrire un emprunt bancaire afin de financer les investissements de l'exercice 2024,

Considérant les deux établissements sollicités, le Crédit Agricole et l'Agence France Locale et considérant les offres reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt selon les caractéristiques détaillées ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le secrétaire de séance
Christophe BERTHOLIO

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 10 JUIL. 2024
Publication le : 10 JUIL. 2024

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie)

Le Maire
Christian ANSELME

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie)